

BESOIN D'UN LOGEMENT VIDE – RÉGLEMENTATION



LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE FINANCEMENT DU LOGEMENT LOCATIF

4 types de financements de logements correspondent à différents plafonds de ressources et niveaux de loyers :

- PLAI : logement financé à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration,
- PLUS : logement financé à l'aide d'un prêt locatif à usage social,
- PLS : logement financé à l'aide d'un prêt locatif social,
- PLI : logement financé à l'aide d'un prêt locatif intermédiaire.

Attention : divers PLI, selon l'année de la date de financement des logements.

Un candidat au logement social doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés : comparaison du RFR de référence avec le tableau de plafonds de ressources (pour un couple, c'est la totalité des 2 RFR qui est prise en compte).

Les candidats positionnés dans un type de financement ne peuvent prétendre aux logements d'un financement inférieur.

Exemples :

- Un candidat en PLI ne pourra pas se voir attribuer un logement PLAI, PLUS ou PLS ;
- Un candidat en PLS ne pourra pas se voir attribuer un logement PLAI ou PLUS ;
- Un candidat en PLUS ne pourra pas se voir attribuer un logement PLAI.

Les candidats positionnés dans un type de financement peuvent postuler, outre les logements du même financement, sur des logements d'un financement supérieur dès lors qu'ils sont en capacité d'en assumer le montant du loyer (au vu du taux d'effort réglementaire).

Exemples :

- Un candidat en PLAI pourrait se voir attribuer un logement PLAI, PLUS, PLS ou PLI ;
- Un candidat en PLUS pourrait se voir attribuer un logement PLUS, PLS ou PLI ;
- Un candidat en PLS pourrait se voir attribuer un logement PLS ou PLI ;
- Un candidat en PLI ne pourra bénéficier que d'un logement PLI.

Un bailleur peut refuser une candidature dont le(s) RFR approche(nt) le montant maximum du financement requis.